

A partir de la campagne 2018, les entretiens collectifs dans le cadre de la procédure Passpro ne sont plus exclusivement réservés à la 2nde Pro « **accompagnement, soins et services à la personne** »

LISTE DES FORMATIONS CONCERNEES

| Domaine | Spécialité |
|--|---|
| Hôtellerie-restauration (nouveau) | 1CAP2 Cuisine* 1CAP2 Pâtissier* 1CAP2 Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant* 2 nd e Pro Restauration* (<i>Champ professionnel : Cuisine / Commercialisation et services en restauration</i>) |
| Santé et social | 2 nd e Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne* 2nde Pro Métiers du social et de la santé (nouveau) |
| Esthétique (nouveau) | 2 nd e Pro Esthétique-Cosmétique-Parfumerie * |

*Les établissements proposant ces formations sont référencés en fiche 2-1.

OBJECTIF

Les élèves intéressés par ces formations peuvent bénéficier de séances d'information collectives organisées par les établissements concernés.



Dans ce cadre, les élèves **ne bénéficient pas de bonus**.
Il n'y a donc pas de possibilité de majoration de barème dans AFFELNET.

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de 3^e (y compris 3^e SEGPA, 3^e prépro, 3^e alternance (Dali 93), EANA, action MLDS de niveau collège ou de niveau V).

Cette procédure ne se substitue pas aux commissions départementales pour lesquelles les élèves concernés doivent soumettre l'étude de leur dossier.



Les élèves de 2nde GT qui ont vocation à poursuivre leur scolarité en classe de 1^{re} **ne sont pas concernés par cette procédure.**

PORTAIL D'INFORMATION ET DE GESTION

Inscription et suivi des dossiers des élèves :

- **Par ARENA (via le cartable en ligne) :**
 - Pour l'ensemble des établissements d'origine (publics et privés sous contrat), y compris pour les élèves en action MLDS et les EANA collège et lycée.
- **Par le formulaire en ligne (via le site du SAIO : <http://orientation.ac-creteil.fr/la-procedure-passpro-3eme/>) :**
 - Pour les établissements d'origine n'ayant pas accès au portail ARENA : CFA, établissements privés hors contrat, établissements hors académie pour les élèves emménageant, établissements de Versailles et Paris pour les formations inter-académiques de Créteil.

La page du site du SAIO <http://orientation.ac-creteil.fr/la-procedure-passpro-3eme/> regroupe toutes les informations et les ressources concernant la procédure.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

cf. fiche technique 1 – Passpro_entretiens individuels

Les inscriptions à cette procédure se dérouleront entre le 30 janvier et le 13 avril 2018

Pour rappel : dans le cadre de l'organisation des entretiens collectifs il a été décidé d'utiliser Passpro comme outil permettant :

- les échanges d'information entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil-référents
- la planification des entretiens.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL-REFERENT

Les entretiens se dérouleront jusqu'au 11 mai 2018

Il n'y a pas de saisie des avis par les établissements d'accueil-référents.